



FORMATION CONTINUE 2025

PRESENTIEL/VISIOCONFERENCE

DROIT SOCIAL

**LE RISQUE PROFESSIONNEL
ET SON INDEMNISATION**

**Vendredi 17 octobre
De 9h30 à 12h30 et de 14h00 à 17h00**

**En présentiel
Ordre des Avocats, 13 rue des Fleurs, Toulouse**

En visio, Via zoom

**Laurence DESPRES et Stéphane LEPLAIDEUR
Avocats
Barreau de Toulouse**

**200€ la séance
150€ / - 2 ans**

Objectifs : A l'issue de la formation, les avocats-apprenants seront en capacité d'avoir un éclairage sur le risque professionnel en entreprise et les différentes indemnisations afférentes.

Pré requis : Être avocat.

Programme :

INTRODUCTION

Contrat de travail et risque professionnel : l'obligation de sécurité

- Evolution jurisprudentielle sur l'obligation de sécurité
- L'impact du droit européen (directive-cadre 89/391/CEE)
- Les principales obligations de l'employeur
- L'impact de la faute du salarié dans la réalisation du risque

I- L'INDEMNISATION DU RISQUE AVANT SA REALISATION

A- LES OUTILS D'ALERTE

- Le droit d'alerte
- Le droit de retrait

B- L'INDEMNISATION D'UNE PREVENTION INSUFFISANTE

- L'indemnisation de la mise en danger
- L'indemnisation du préjudice d'anxiété

II- L'INDEMNISATION DU RISQUE REALISE

A- L'INDEMNISATION DES ACCIDENTS DU TRAVAIL ET MALADIES PROFESSIONNELLES

- L'indemnisation sans faute
- L'indemnisation avec faute

B- L'INDEMNISATION HORS RECONNAISSANCE AT/MP

- Les conséquences d'une absence de déclaration d'un accident du travail par l'employeur à l'égard de la CPAM
- Les conséquences d'une absence de déclaration d'un accident du travail par l'employeur à l'égard du salarié

C- L'INDEMNISATION DE LA RUPTURE DU CONTRAT CAUSEE PAR LE RISQUE (L'INAPTITUDE MEDICALE)

- L'inaptitude faisant suite à un accident du travail ou une maladie professionnelle
- L'inaptitude causée par le comportement fautif de l'employeur

Moyens pédagogiques :

Conférence avec échanges interactifs.

Remise d'un support pédagogique lors de la séance.

Modalités d'évaluation de la formation :

Quizz d'atteinte des objectifs adressé à l'issue de la formation.

Enquête de satisfaction de la formation.

Niveau de la formation : 2 (Approfondissement des connaissances et pratique de la matière).

Présence des apprenants :

Elle sera vérifiée à chaque séance par un appel effectué au cours de la formation. En cas d'absence à la formation, le remboursement pourra être réalisé sur présentation d'un justificatif. Toute annulation effectuée moins de 72h00 avant le début de la formation n'ouvrira pas droit à un remboursement. A l'issue de la formation, les apprenants trouveront dans leur espace personnel sur le site de l'EFA, anciennement EDASOP (edasop.fr ou efa-toulouse.fr) leur attestation de présence.

Pour les avocats inscrits en visio : Formation via zoom. Le lien est adressé par l'EFA aux participants par mail au plus tard la veille de la formation. Si vous n'avez pas reçu le mail avant la formation, vérifiez dans vos spam et s'il n'y est pas,appelez l'EFA (05 61 53 06 99).

Les avocats-apprenants peuvent contacter l'EFA (05 61 53 06 99) à l'occasion de la formation en visioconférence afin d'être assistés pour la rejoindre ou en cas d'une quelconque difficulté rencontrée.

Cette formation faisant partie de la convention de financement 2025 signée entre le FIF PL et l'EFA, elle n'est pas ouverte à remboursement à titre individuel.Ainsi, pour chaque avocat-apprenant inscrit à cette action de formation collective, le montant financièrement pris en charge par le FIF PL est versé directement à l'EFA et vient en déduction des droits ouverts à l'avocat-apprenant au titre d'actions individuelles de formation.

Inscriptions possibles jusqu'à 72 heures avant le début de la formation.

Accès aux personnes en situation de handicap :

Toute personne en situation de handicap et/ou à mobilité réduite est invitée à le signaler auprès de la référente handicap afin que l'école puisse mettre en œuvre les ajustements nécessaires pour garantir un accueil et un déroulement optimum de la formation.

Référente handicap : Mme Stéphanie de BALORRE
s.debalorre@efa-toulouse.fr
[05 61 53 58 52](tel:0561535852)